



MEETING REGIONAL SAINT BARTHELEMY ATHLETISME REGLEMENT GENERAL 2019

1. ORGANISATEUR :

Club : ASBA Athlétisme Saint Barthélemy d'Anjou

Date : 10 mai 2019

Lieu : Stade de la VENAISERIE 1 rue François Mauriac 49124 St Barthélemy d'Anjou,

2. INSCRIPTIONS et CONTACTS :

Ce meeting est ouvert à tous les licencié(e)s compétition FFA de Cadet(te)s à Masters.

Ouverture des inscriptions le 24 mars 2019 à 0h00. Clôture le 8 mai 2019 à midi.

Inscriptions par internet en passant par le site : <http://www.stbarthelemy-athle.com>

Contacts : Hélène DOUAY 06 87 14 47 05 et Jacky LEFORT : 06 15 56 09 16

3. PROGRAMME :

Heures	Epreuves	Catégories
19h30	Perche Femmes	Cadette à Master – <i>Challenge Régional</i>
20h00	Longueur Hommes	Cadet à Master – <i>Challenge Régional</i>
20h00	Hauteur Hommes	Cadet à Master – <i>Challenge Régional</i>
20h00	Poids Femmes	Cadette à Master – <i>Challenge Régional</i>
20h00	400m Femmes	Cadette à Master – <i>Challenge Régional</i>
20h15	400m Hommes	Cadet à Master – <i>Challenge Régional</i>
20h30	200m Femmes	Cadette à Master – <i>Challenge Régional</i>
20h45	Perche Hommes	Cadet à Master – <i>Challenge Régional</i>
21h00	200m Hommes	Cadet à Master – <i>Challenge Régional</i>
21h15	Hauteur Femmes	Cadette à Master – <i>Challenge Régional</i>
21h15	Poids Hommes	Cadet à Master – <i>Challenge Régional</i>
21h45	Longueur Femmes	Cadette à Master – <i>Challenge Régional</i>
21h45	1000m Femmes	Cadette à Master – <i>Challenge Régional</i>
22h00	1000m Hommes	Cadet à Master – <i>Challenge Régional</i>
22h30	3000m Femmes	Cadette à Master – <i>Challenge Régional</i>
22h45	3000m Hommes	Cadet à Master – <i>Challenge Régional</i>



4. DISPOSITIONS LEGALES :

Responsabilités : l'organisateur décline toute responsabilité en cas de vols, pertes ou dégradations qui pourraient se produire lors des épreuves.

Droit à l'image : de par son inscription le coureur reconnaît à l'organisateur le droit d'utiliser les photos ou films réalisés le jour de l'épreuve, sans contrepartie, pour le besoin de ses publications : plaquette, site internet

Assurance en responsabilité civile : l'organisateur est couvert par une police en Responsabilité Civile souscrite auprès de la société AIAC Courtage.

Assurance individuelle accident : les licenciés FFA sont couverts par l'assurance liée à leur licence 2019.

5. MEDICAL :

Présence d'un Kinésithérapeute.

6. CONTROLE ANTIDOPAGE :

Un contrôle antidopage pourra être réalisé inopinément sur les différentes épreuves.

7. FRAIS DE DEPLACEMENT :

Un forfait déplacement pourra être accordé pour une voiture de 4 athlètes hors département du Maine et Loire.

La demande de frais de déplacement devra se faire au plus tard le jour du meeting.

Toutes les demandes faites au-delà du jour du meeting ne seront pas prises en compte.

Si un ou plusieurs athlètes se trouvent nommés sur plus d'une demande de remboursement, impliquera l'annulation de ces demandes.

Une fiche de frais de déplacement sera fournie sur demande le jour du meeting au secrétariat inscription. Cette fiche sera à compléter avec le nom des athlètes concernés, le nom du trésorier du club auquel ils appartiennent et l'adresse du club.

Les frais de déplacement seront validés par l'organisateur sous condition que les athlètes aient confirmé leur engagement le jour de l'épreuve.

Le paiement de ce déplacement se fera par retour courrier au trésorier du club concerné.

8. RECOMPENSES :

Les différentes épreuves donneront lieu à l'attribution de primes ou récompenses.

Primes : au 3 premiers Hommes et Femmes toutes catégories confondues, par classement scratch, sur les épreuves de Longueur, Perche, Hauteur, Poids, 200m, 400m, 1000m, 3000m.



PLACE	FEMMES	HOMMES
1	60€	60€
2	45€	45€
3	30€	30€

En cas de plusieurs séries sur les différentes courses, l'organisateur prendra en compte le classement scratch des temps sur toutes les séries.

En cas de ex aequo les athlètes seront récompensés selon le barème ci-dessous :

Si 1^{er} et 2^{ème} ex aequo les 2 athlètes toucheront la prime de la 1^{ère} place et le 3^{ème} celle prévue dans le tableau.

Si 2^{ème} et 3^{ème} ex aequo les 2 athlètes toucheront la prime de la 2^{ème} place.

Si 3^{ème} et 4^{ème} ex aequo les 2 athlètes toucheront la prime de la 3^{ème} place.

9. CONFIRMATION ENGAGEMENTS:

Tout athlète inscrit devra confirmer son engagement le jour du meeting au secrétariat inscription.

La clôture de confirmation des engagements se fera ½ heure avant chaque épreuve.

Tout engagement non confirmé le jour du meeting ne sera pas pris en compte et l'athlète ne sera pas engagé aux épreuves.

10. INSCRIPTION LE JOUR DU MEETING :

Les inscriptions le jour du meeting se feront en remplissant un bulletin d'inscription disponible au secrétariat inscription.

La clôture des inscriptions se fera ½ heure avant chaque épreuve.

Tout athlète qui voudra s'inscrire après la clôture des inscriptions (½ heure avant chaque épreuve) pourra se faire ajouter sur les feuilles de terrain auprès de l'officiel du concours ou de la course (starter). Dans le cas d'une course avec plusieurs séries l'athlète ne pourra prétendre être inscrit dans la série de son choix et en fonction de sa performance.

11. CONCOURS PERCHE FEMMES ET HOMMES :

Première barre :

- FEMMES : Libre puis 2m50.
- HOMMES : Libre puis 3m50.

Montées de barre :

- FEMMES : de 15 en 15 cm jusqu'à 3m35 ensuite de 10 en 10 cm.
- HOMMES : de 20 en 20 cm jusqu'à 4m30 ensuite de 10 en 10 cm.



12. CONCOURS HAUTEUR FEMMES ET HOMMES :

Première barre :

- FEMMES : Libre puis 1m40.
- HOMMES : Libre puis 1m60.

Montées de barre :

- FEMMES : de 5cm en 5 cm.
- HOMMES : de 5cm en 5 cm.

13. CONCOURS LONGUEUR FEMMES ET HOMMES :

Le concours longueur se déroulera sur 2 sautoirs.

Chaque athlète réalisera 3 essais.

3 essais supplémentaires seront accordés aux 8 premiers de chaque concours.

14. CONCOURS POIDS FEMMES ET HOMMES :

FEMMES		HOMMES	
CATEGORIES	Poids	CATEGORIES	Poids
CADETTES	3 kg	CADETS	5 kg
JUNIORS	4 kg	JUNIORS	6 kg
SENIOR - ESP. - MAS.	4 kg	SENIOR - ESP. - MAS.	7 kg 260

15. DOSSARDS COURSES 1000m et 3000m:

Les athlètes inscrits et participants au courses 1000m et 3000m Femmes et Hommes se verront attribuer un dossard.

Le dossard sera à retirer au secrétariat inscription le jour du meeting.

Si l'athlète est déjà inscrit le dossard lui sera donné lorsqu'il confirmera son engagement. Une liste sera affichée avec les numéros de dossards attribués.

Si l'athlète s'inscrit le jour du meeting le dossard lui sera remis après qu'il ait rempli un bulletin d'engagement.



16. SERIES COURSES :

En cas de plusieurs séries dans les courses, les séries seront composées en fonction des performances d'engagement qui auront été données par l'athlète lors de son inscription.

Les performances d'engagement pourront être vérifiées en fonction des performances 2018 et début 2019 extraite de SIFFA.

17. RECLAMATION :

Si une réclamation quelconque doit être faite, elle devra se faire le jour du meeting dans un délai de 30mn après l'affichage des résultats et auprès du juge arbitre. Aucune réclamation ne sera prise en compte après ce jour.

Si la réclamation porte sur le règlement officiel seul le juge arbitre validera ou non la réclamation.

18. HORAIRES :

L'organisateur se réserve le droit de modifier les horaires si besoin, en fonction du nombre d'engagés.

Toute modification d'horaire sera signalée et diffusée sur le site du club organisateur

19. RESULTATS :

Les résultats seront affichés sur place et mis en ligne sur le site du club :

<http://www.stbarthelemy-athle.com>

20. PARTICIPATION :

L'inscription et la participation à toutes épreuves du meeting implique l'acceptation du présent règlement par tous les participants.

